

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. P121



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

P121 – gilet de signalisation orange-fluo, standard RWS

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN ISO 13688:2013 – vêtements de protection, exigences générales

EN ISO 20471/A1:2017 – vêtements à haute visibilité, méthodes d'essai et exigences

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Mirta-Kontrol d.o.o
Organisme notifié n°2474

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

OZO193-CPT023/19

Fait à Breda, le 15/11/2019
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maurits Kolsteren', is written over a faint, large gear-like watermark in the background.